

MUNICIPALITÉ DE BRISTOL MUNICIPALITY
AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE
Dérogation Mineure / Minor Variance

Aux personnes intéressées par la demande de dérogation mineure présentée pour le 40 chemin River
To the persons interested in the Minor Variance request submitted for 40 River Road

Un avis public est donné par la présente comme suit:
Public Notice is hereby given as follows:

Lors de la séance régulière du 3 juillet 2018, le Conseil de Bristol se prononcera sur la demande de dérogations mineure du 40 chemin River pour la construction d'une clôture de 2 mètres de hauteur située en marge avant. Cette demande de dérogation mineure est présentée en raison de la hauteur de la clôture qui est dérogoatoire à la hauteur exigée au règlement de zonage. Selon le règlement de zonage #312, article 4.7.5, la hauteur maximale des clôtures en marge avant est de 1.2 mètre. L'approbation de la dérogation mineure aura pour effet d'autoriser une clôture de 2 mètres en marge avant, sur la rue Maple Grove sur une longueur de 9.43 mètres tel que présenté à la demande.

During the Council Meeting scheduled for July 3rd 2018, Council will give their decision on a Minor Variance for the construction of a 2 meter fence located at 40 River Road. This minor variance request was presented due to the non-conformity of the requested height for the construction of a fence in a front yard. According to Zoning By-Law #312, article 4.7.5 the maximum height of a fence in a front yard is 1.2 meters. Granting this minor variance would authorize the construction of a fence, 2 meters in height over a length of 9.43 meters on Maple Grove Street as presented.

Les personnes intéressées pourront exprimer leurs opinions et inquiétudes auprès du Conseil à la séance régulière le 3 juillet 2018 à 20h00 à l'hôtel de ville.

Those interested will be able to express their opinions and concerns to Council at the regular meeting scheduled for July 3rd 2018 at 8:00 p.m. at the Town Hall.

Le règlement #298 concernant les dérogations mineures peut être consulté au bureau municipal situé au 32, chemin d'Aylmer, Bristol Québec, entre 8h30 et 16h00, du lundi au vendredi.

By-Law# 298 pertaining to Minor Variances may be consulted at the Municipal Office situated at 32 Aylmer Road, Bristol Quebec, between 8:30 a.m. and 4:00 p.m., from Monday to Friday.

CERTIFICAT DE PUBLICATION
CERTIFICATE OF PUBLICATION

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus le 14 juin 2018 entre 16h00 et 17h00, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil.

I, Christina Peck, Director General of the Municipality of Bristol, certify under my oath of office, that I have published the public notice hereunto annexed by posting one copy to each of the three locations designated by Council on June 14th 2018 between 4:00 p.m. and 5:00 p.m.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juin 2018.
In testimony whereof, I give this certificate this June 14th 2018.



Signature

Directrice générale / Director General